Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 532

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 532 7 février 1980
Dix-septième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C. C. P. 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Pierre Gilliand
P.-A. Goy
Yvette Jaggi

532

Domaine public

Assurance développement

Dans un article intitulé «L'économie romande en péril» (DP n° 151 du 18 mai 1971), nous constations que la concentration industrielle et commerciale, caractéristique de nos sociétés occidentales «libérales», s'exerçait au profit des régions qui disposaient des conditions de meilleure rentabilité, c'est-à-dire en Suisse au profit du triangle Bâle-Schaffhouse-Lucerne et au détriment, notamment, de la Suisse romande. A l'appui de notre démonstration, nous publiions (déjà!) une liste d'entreprises tant du secteur secondaire que tertiaire qui avaient passé sous contrôle alémanique ou étranger. Nous y voyions, par l'émigration outre-Sarine des centres de décisions économiques, un danger de vassalisation avec comme conséquence une atteinte à l'équilibre confédéral, si vital, faut-il encore le souligner, dans notre pays.

Pourquoi rappeler ici que des problèmes qui font la «une» des journaux d'aujourd'hui ne datent même pas d'hier, mais d'avant-hier? Nostalgie? De fait, depuis 1971, ce mouvement de concentration s'est poursuivi, nourri aussi bien par la prospérité que par la crise.
Certes, comme le relevait justement A. Tille dans «24 Heures» du 16 novembre 1979, l'alémanisation a joué souvent le rôle d'une assurance-vie (SSIH, Sécheron, par exemple).
Est-ce le cas pour les Ateliers de Vevey? La réponse est nette: non!

Car la situation de cette entreprise est florissante. Les Ateliers de Vevey sont le type même d'une entreprise de taille moyenne (env. 80 millions de francs de chiffre d'affaires, env. 800 collaborateurs) qui, grâce à des cadres et à un personnel technique imaginatifs et qualifiés, a réussi à maintenir son indépendance. La mise au point d'engins mécaniques inédits (ponts tournants), d'une technique révolutionnaire dans la fabrication de matériel soudé lourd a provoqué un accroissement considérable des commandes.

C'est cette bonne santé qui a attisé l'appétit de M. Werner Rey et autres intéressés!

Comment a-t-on laissé les choses en arriver là?

On comprend mal pourquoi les membres vaudois du conseil d'administration, face à la menace potentielle que représentait la présence de cet important actionnaire aux intérêts plus financiers qu'industriels, n'ont pas créé un groupe d'actionnaires dont la fidélité à l'entreprise était garantie. Peut-être y ont-ils songé... Pour constater alors l'absence dans ce canton de ce que M. Paul Ruckstuhl, directeur général des Imprimeries Réunies à Lausanne, appelle le capital-risques?[1]

Ce qui fait défaut en réalité à la Suisse romande et en particulier au canton de Vaud, c'est une société financière, une «Banque de développement» dont les objectifs seraient l'accroissement de la compétitivité de l'industrie et des services, en facilitant par l'octroi de prêts et de garanties la modernisation et la réorganisation des entreprises, le développement des moyens de transport, de l'économie énergétique, etc... sans poursuivre de buts lucratifs.

En 1966, les auteurs de l'étude «Vaud 1986» avaient proposé la création d'un tel établissement (idée reprise souvent dans nos colonnes, et notamment dans le numéro mentionné en tête de ce texte).
Cette proposition n'a malheureusement pas eu d'écho.

La Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie semble être opposée à une telle institution, arguant qu'elle serait contraire au principe sacro-

SUITE ET FIN AU VERSO